

## CSE janvier 2026

**Voici les réponses de la direction à vos réclamations**

29 janvier  
2026

N°	Question	Texte Exact	Réponse de la Direction/Commentaire
1	Contacter les Tech ITI	Comment les élus peuvent-ils contacter les techniciens itinérants pour pouvoir les rencontrer ?	<b>La Direction :</b> <b>La Direction n'est pas favorable à ce que les élus contactent directement les salariés. Si un Tech iti souhaite contacter un élu du CSE toutes les coordonnées sont dans IRM.</b>
2	Pointage, prise de service des TC	Pouvez-vous nous préciser la différence entre « La différence pour se loguer à son outil de pointage » et « Le temps de mise en route des outils de travail » (article 2.1.5 de l'accord temps de travail) ?	<b>La Direction :</b> <b>Le temps de mise en route des outils n'est pas considéré comme du temps de travail. Un salarié qui commence à 8h doit être loguer à 8h, il y a une tolérance de 10 minutes mais dans ce cas il devra se déconnecter à 16h10.</b>
3	Nombre de TC dans les Proxi	Pouvez-vous nous donner la règle établissant le nombre de TC en production sédentaire par Proxi ?	<b>La Direction :</b> <b>Le nombre de Techniciens Conseil ne dépend pas d'une règle stricte mais dépend d'une déclinaison opérationnelle propre à chaque RS, puis validé par le RA et par le Directeur des opérations.</b>

Le Collectif Fédéral CGT FAPT de Protelco

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications.

Section CGT Protelco

8, rue la ville l'évêque 75008 Paris

Les DS : Sylvie : 06 15 08 28 63, Stéphane : 06 07 16 53 57, Romain 06 84 34 79 47

Site : [www.cgt-protelco.fr](http://www.cgt-protelco.fr) Mail : [ds@cgt-protelco.fr](mailto:ds@cgt-protelco.fr)

